

Votre programme de formation

Les permis A1 et A2

suivant le Référentiel pour l'Education à une Mobilité Citoyenne

Alain
ECOLE de CONDUITE

Agrément préfectoral : E140280010 renouvelé le 09/01/19
par DDT CHARTRES - SIRET : 301 818 118 000 46
Assuré au titre de l'article L.211-1 du code des assurances
par MASTER Assurances - Police n°1013010911



Le **permis A2** est accessible dès 18 ans et autorise la conduite d'une moto (2 roues) d'une puissance maximale limitée à 35 Kw et d'un 3 roues d'une puissance maximale limitée à 15 Kw.

Le **permis A1** est accessible dès 16 ans et autorise la conduite d'une moto légère qui ne dépasse pas 125 cm³.

1 - **MAÎTRISER** le maniement de la moto à vitesse réduite et à vitesse plus élevée, hors circulation.

- Connaître et adopter les comportements sécuritaires en matière d'équipement du motard.
- Connaître la conception de la moto, ses principaux organes, les principales commandes et le tableau de bord.
- Maîtriser et déplacer la machine sans l'aide du moteur.
- Adopter une position de conduite sécuritaire sur la machine.
- Descendre de la machine en sécurité
- Démarrer et s'arrêter en toutes circonstances.
- Monter et rétrograder les rapports de vitesse.
- Maîtriser la réalisation d'un freinage.
- Connaître les incidences du regard sur la trajectoire et la stabilité.
- Tenir l'équilibre, maintenir la stabilité et guider la moto avec et sans passager.
- Maîtriser l'utilisation de l'embrayage (Sauf transmission automatique).
- Maîtriser les techniques d'inclinaison.
- Réaliser un freinage d'urgence.

2 - **APPRÉHENDER** la route et circuler dans des conditions normales.

- Connaître et respecter les règles de circulation.
- Rechercher la signalisation, les indices utiles et en tenir compte.
- Positionner le véhicule sur la chaussée et choisir sa voie de circulation.
- Adapter l'allure aux situations.
- Être en mesure de s'arrêter ou stationner et repartir en sécurité.
- Tourner à droite et à gauche.
- Détecter, identifier et franchir les intersections selon le régime de priorité.
- Franchir les ronds-points et carrefours à sens giratoire.

3 - **CIRCULER** dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers.

- Évaluer et maintenir les distances de sécurité.
- Croiser, dépasser, être dépassé.
- Négocier des virages de la façon la plus sécurisante.
- Communiquer avec les autres usagers.
- Connaître les caractéristiques des autres usagers et savoir se comporter à leur égard avec respect et courtoisie.
- Connaître les particularités des véhicules lourds et savoir se rendre visible.
- S'insérer, circuler et sortir d'une voie rapide.
- Conduire dans une file de véhicules et dans une circulation dense.
- Connaître les règles relatives à la circulation inter-files et savoir la pratiquer dans les départements autorisés.
- Conduire quand l'adhérence et la visibilité sont réduites.
- Conduire à l'abord et dans la traversée d'ouvrages routiers tels que les tunnels, les ponts...

4 - **PRATIQUER** une conduite autonome, sûre et économique.

- Suivre un itinéraire de manière autonome.
- Préparer et effectuer un voyage longue distance en autonomie.
- Connaître les principaux facteurs de risque spécifiques à la conduite des motocyclettes et les recommandations à appliquer.
- Connaître les comportements à adopter en cas d'accident : protéger, alerter et secourir.
- Connaître les dispositifs d'aide à la conduite du véhicule (régulateur, limiteur de vitesse, ABS, aides à la navigation...).
- Avoir des notions sur l'entretien, le dépannage de la motocyclette et les situations d'urgence.
- Pratiquer l'écoconduite

L'ÉQUIPEMENT ADAPTÉ ET OBLIGATOIRE :

- Casque à la bonne taille et homologué minimum ECE 22-05,
- Paire de gants à la bonne taille et homologués EN 13594:2015,
- Blouson ou veste à manches longues, résistant(e) aux chocs et abrasions,
- Pantalon résistant aux abrasions (jogging, jean troué, pantalon 7/8ème refusés),
- Chaussures montantes couvrant l'os de la cheville.



ECE 22.05

Normes et pictogrammes visibles sur gants et casque

Votre programme de formation

Les permis A1 et A2

Alain
ECOLE de CONDUITE

Agrément préfectoral : E140280010 renouvelé le 09/01/19
par DDT CHARTRES - SIRET : 301 818 118 000 46
Assuré au titre de l'article L.211-1 du code des assurances
par MASTER Assurances - Police n°1013010911



OBJECTIFS :

Être capable en toute sécurité de conduire et manœuvrer une motocyclette (maximum 125 cm³ pour la catégorie A1).

PUBLIC CONCERNÉ ET PRÉ-REQUIS :

- ✓ Avoir 16 ans au moment du passage de l'ETM pour la catégorie A2 et 18 ans pour la catégorie A1
- ✓ Avoir passé l'ETM avec succès

QUALIFICATION DES INTERVENANTS :

Enseignants titulaires du Brevet pour l'Exercice de la Profession d'Enseignant de la Conduite Automobile et de la Sécurité Routière (B.E.P.E.C.A.S.E.R.) et de la MENTION DEUX ROUES.

MOYENS PÉDAGOGIQUE ET TECHNIQUE :

- ✓ Méthodes actives adaptées à la formation des adultes
- ✓ Salle de cours équipée de moyens multimédias
- ✓ Véhicules de la catégorie motocyclette adapté à l'enseignement
- ✓ Fiche de suivi et livret d'apprentissage
- ✓ Fourniture de supports pédagogiques spécifiques

PROGRAMME DE FORMATION: (voir page 1)

EFFECTIFS :

- ✓ Leçons théoriques (Épreuve théorique Moto)
- ✓ Leçon pratique pouvant être collective avec un véhicule par élève

MODALITÉS D'ÉVALUATION DES ACQUIS :

- ✓ Évaluations continues et de synthèse correspondant aux contenus du Référentiel d'Éducation pour une Mobilité Citoyenne (REMC)
- ✓ Épreuve pratique de l'examen du Permis de conduire de la catégorie A1 ou A2 : à l'issue de la formation selon les places attribuées par les services préfectoraux

SANCTION VISÉE :

- ✓ Permis de conduire de la catégorie A1 ou A2
- Pour obtenir la catégorie A : accessible au bout de 2 ans de permis A2 et après avoir suivi une formation de 7h à l'École de Conduite Alain.

DURÉE DE LA FORMATION :

20h de formation pratique ou 15h si déjà détenteur du permis A1. Le volume est déterminé lors de l'évaluation de départ puis adapté si nécessaire en fonction de l'évolution de la formation.